

1er Enduro



Organisé par :



1^{ère} manche

Du 23/03/2012 au 25/03/2012

2^{ème} manche

(octobre 2012)

Enduro Final

(date à préciser)

LE PROGRAMME

Les participants pourront arrivés le jeudi 22 mars à partir de 17h pour faire le tour de l'étang et sonder jusqu'à 19h30. Aucun amorçage ne sera autorisé avant les épreuves.

VENDREDI 23 MARS 2012

- 8h30 Accueil des participants au plan d'eau.
(petit déj' offert)
- 10h Tirage au sort.
- 11h Apéritif offert
- 12h Début de la pêche

DIMANCHE 25 MARS 2012

- 12h Fin de la pêche
- 13h30 classement et remise des lots

LE TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort aura lieu de la manière suivante :

Chaque équipe sera tirée au sort par une main innocente, puis chaque équipe tirera un poste.

LE REGLEMENT GENERAL

- Pêche par équipe de deux.
- Seule la pêche devant soi est permise (dans l'axe du ring), les lancées en travers sont interdits.
- Seules les carpes au dessus de deux kilos seront comptabilisées.
- Il sera interdit de sortir du ring pour l'amorçage et le lancer des lignes.
- Il sera interdit d'avancer dans l'eau. (Sauf dans certain cas difficiles, pour épuiser un poisson.)
- Les rings devront rester propres, des sacs poubelles seront fournis au début de l'épreuve (verres + ordures ménagères).
- Tout poisson harponné ne pourra être comptabilisé.
- Aucun éclairage du plan d'eau n'est autorisé pendant la pêche de nuit.
- Loirbait se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de tous matériels ou objets de valeurs.
- Cet enduro se veut une épreuve conviviale aussi nous faisons appel à l'esprit des pêcheurs pour le respect de ce règlement.
- Toutes réclamations devront être formulées au responsable qui sera le seul juge des décisions à prendre.
- Feu au sol interdit, barbecue autorisé sur support.
- Les sacs poubelles doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet avant votre départ.
- Tout poisson abîmé ou malade devra être signalé aux commissaires.
- Les commissaires de l'épreuve se réservent le droit de faire relever les lignes pour le bon respect de la réglementation.

LE MATERIEL

- 4 cannes pêchantes par équipe, tendues uniquement à l'intérieur du ring.
- Un hameçon simple par ligne. (Montage au cheveu, D'rig).
- Le montage doit permettre, en cas de casse, de libérer le plomb du bas de ligne.
- Tresse interdite en tête de ligne.
- Pêche à l'anglaise, flotteurs, swing-tip, quiver-type sont interdits.
- Tapis de réception obligatoires (2 par équipes).
- Les sacs de conservation sont interdits.
- Bateau, bateau amorceur, canon à bouillettes sont interdits.
- Wading interdits pour l'amorçage et la dépose des lignes.
- Uniquement les bait-rocket, spomb et godets sont autorisés.
- Sont obligatoires, les tentes et parapluie tente de pêche spécifiques.

L'AMORCAGE

- La pêche et l'amorçage sont interdits hors des heures officielles de l'épreuve.
- Les amorçages lourds sont interdits.
- Les boules de terre, farine et amorces sont interdits.
- Il est conseillé de faire des amorçages raisonnables.
- Les esches animales sont interdites.
- Les rappels raisonnables sont autorisés tout au long de l'épreuve.

MANIPULATION DU POISSON

- Les carpes capturées seront manipulées exclusivement par l'équipe.
- Humidification des tapis de réception avant d'y déposer le poisson.
- **ATTENTION**, les bouches des poissons sont fragiles, **n'appuyez donc pas trop les ferrages** et ne bridez pas trop les poissons.

DIRECTIVE GENERAL PAR TEMPS D'ORAGE

- En cas de météo dangereuse l'organisateur se réserve le droit de suspendre l'épreuve.

Suspension de l'épreuve : 2 coups de klaxon.

Reprise de l'épreuve : 3 coups de klaxon.

- Ne pas rester en contact avec du matériel conducteur d'électricité.
- Poser les matériels sur les sols, ainsi que les lignes montées.
- Dès que l'interruption de l'épreuve est prononcée, il est interdit aux concurrents de toucher à leurs cannes, même s'il y a touche de carpe.
- De toute manière, toute carpe prise lors d'une interruption d'épreuve ne sera pas comptabilisée.
- Cette interruption pourra être provisoire ou définitive selon les cas.

DISQUALIFICATION

- Tout poisson maltraité ou mort ne sera pas comptabilisé et verra l'équipe disqualifiée sur le champ et non remboursée.
- Le marquage (mutilation) des poissons est strictement interdit sous peine d'exclusion immédiate.
- Tous pêcheurs ivres troublant le bon déroulement de l'enduro verra son équipe irrémédiablement disqualifiée et non remboursée.

TOUT MANQUEMENT A CE REGLEMENT ENTRAINERA L'EXCLUSION IMMEDIATE DU SITE SANS POUVOIR PRETENDRE A UN QUELCONQUE REMBOURSEMENT.

ATTENTION

Ces trois points sont à prendre au sérieux il ne sera fait aucun avertissement.

**NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CHANCE
ET
BONNE PÊCHE**

Loirbaits.



Loirbaits

Etang de Janine - Route de la Vallée – 72700 Vouvray sur Loir

1^{ère} manche qualificative :
vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 mars 2012

Pour tous renseignements contactez : Mr Loïc Cougneau 06.29.65.17.34

Seules seront prises en compte les fiches d'inscriptions accompagnées du règlement signé. En cas de désistement intervenant avant l'épreuve, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé et ne pourra être remboursé et ne pourra être réclamé par l'équipe concernée, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Si une équipe ayant réglé son inscription se trouvait dans l'impossibilité de participer, elle pourrait se faire remplacer.

L'équipe remplaçante n'aurait donc aucun montant d'inscription à régler.

FICHE D'INSCRIPTION

1. Capitaine :

• Nom :

.....

• Prénom :

.....

• Adresse :

.....

• Code postal :

.....

• Ville :

.....

• Téléphone :

.....

• E-mail :

.....

2. Equipier :

• Nom :

.....

• Prénom :

.....

• Adresse :

.....

• Code postal :

.....

• Ville :

.....

• Téléphone :

.....

• E-mail :

.....

- Déclarent n'avoir aucune contre-indication médicale pour pratiquer la pêche de la carpe
- Déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et des conditions de participation à l'enduro de pêche à la carpe organisé par Loirbaits
- Ci-joint règlement de l'inscription de l'équipe : 150 € par équipe
- Règlement par chèque à l'ordre de : Loirbaits (à joindre obligatoirement à l'inscription)

A retourner à :

Mr David Scott – « Molivault » 37370 Bueil en Touraine

Date :

Signature du capitaine :

Signature de l'équipier :